

MAIRIE DE MALAFRETAZ

N°2026-48

Extrait du registre des délibérations

Séance du 21 juillet 2026

L'an deux-mil-vingt-six, le vingt et un juillet à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Gary Leroux, Maire.

Nombre de Membres en exercice : 15

Nombre de Membres présents : 14

Nombre de Membres Votants : 15

Date de la Convocation : 16 Juillet 2026

Présents : M. Gary LEROUX, M. Jérôme CHAVANEL, Mme Sandra PENIN, M. Vincent GUICHARDAN, Mme Laurie PASCAL, Mme Annick FALCAND, Mme Laurence DAUJAT, Mme Isabelle PAGNEUX, M. Lionel SCIARRINO, Mme Katia GARBAZ, M. Cédric VELON, M. Cyril GILBERT, Mme Aurélie ROY, M. Brice JANODY.

Excusés : M. Christophe TRIPOZ (ayant donné procuration à Mme Annick Falcand)

Secrétaire de séance : Mme Katia GARBAZ

CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL INCLUSIF 2026-2027

Une convention d'engagement est proposée entre l'accueil de loisirs périscolaire et le Pôle Ressources Loisirs Handicap « Loisirs pour Tous », service porté conjointement par deux associations (PEP 01 et les Francas de l'Ain). Dans le cadre d'un accompagnement global, plusieurs séances sont mises en place dans le but d'accompagner les équipes des centres de loisirs. Il s'agit de travailler les conditions favorables à l'accueil des enfants à besoins spécifiques au sein des structures.

Les deux parties s'engagent à travailler en étroite collaboration et à pouvoir alimenter les temps de travail.

La convention est conclue pour une année scolaire. Cette prestation est prise en charge par les organismes financeurs de Loisirs pour tous (Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, Conseil Départemental de l'Ain, Mutualité Sociale Agricole Ain-Rhône, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports de l'Ain).

Elle est gratuite pour les structures bénéficiaires sur cette année scolaire 2026-2027.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire et l'adjointe à signer la convention (projet ci-joint) pour l'année scolaire 2026-2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE la convention d'engagement Global Inclusif pour l'année scolaire 2026-2027

Délibération certifiée exécutoire

Reçue en Préfecture le 28 JUL. 2026

Publiée le

28 JUL. 2026

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-48-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026

MAIRIE DE MALAFRETAZ

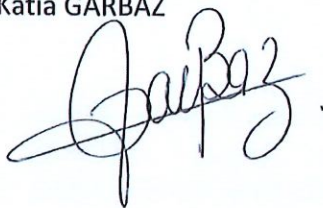
N°2026-48

AUTORISE Monsieur le Maire et l'Adjointe déléguée aux affaires scolaires et périscolaires à signer cette convention et tout document s'y rapportant.

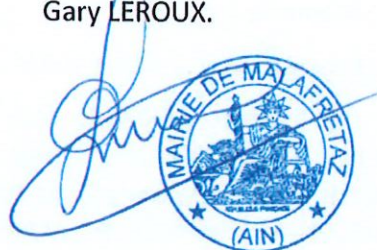
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Katia GARBAZ



Le Maire,
Gary LEROUX.



Délibération certifiée exécutoire
Reçue en Préfecture le **28 JUIL. 2026**
Publiée le **28 JUIL. 2026**

Accusé de réception en préfecture
001-210102299-20260721-2026-48-DE
Date de télétransmission : 28/07/2026
Date de réception préfecture : 28/07/2026